



APPEL A CANDIDATURE DE PREQUALIFICATION

**pour la réalisation en concession sur une base BOO
de centrales éoliennes d'une capacité totale d'environ 200 MW**

« Centrales éoliennes de 100 MW en concession »

ADDENDUM et CLARIFICATIONS

Le Ministère de l'Énergie, des Mines et des Énergies Renouvelables annonce aux promoteurs intéressés pour la présentation d'une candidature pour la réalisation en concession sur une base BOO de centrales éoliennes d'une capacité totale d'environ 200 MW « Centrales éoliennes de 100 MW en concession » des clarifications et addendum suivants :

1. **Capacité maximale du Projet :** 100 MW AC
2. **Présentation de plusieurs candidatures (ou projets) :** Un Candidat ne peut soumettre qu'une seule offre que ce soit individuellement à titre de Candidat ou à titre de partenaire d'un Consortium. Un Candidat ne peut à la fois être sous-traitant et soumettre une offre à titre individuel ni à titre de partie d'un Consortium. Un sous-traitant peut participer à plus d'une candidature (ou projet) mais uniquement à titre de sous-traitant. Si un Candidat soumet ou participe à plusieurs candidatures (ou projets), toutes les propositions auxquelles il aura participé seront rejetées.
3. **Site :** chaque candidature (ou projet) doit être sur un seul site avec un seul point de raccordement
4. **Raccordement:** la validation de l'étude de raccordement préliminaire par la STEG n'est pas exigée pour la phase actuelle de préqualification